

IDENTIFICATION DU REQUÉRANT			
Nom, prénom :			
Adresse :			
Ville :			
Province :		Code postal :	
Téléphone :			
Courriel :			
<p align="center"><b>Si vous n'êtes pas le propriétaire, vous devez nous transmettre une procuration signée de ce dernier. Si vous êtes récemment propriétaire (depuis 6 mois), vous devez nous fournir une copie de l'acte notarié.</b></p>			

EMPLACEMENT DES TRAVAUX PROJETÉS			
Adresse :			
Est-ce que le terrain est riverain à un cours d'eau, un lac ou un milieu humide :	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	

EXÉCUTANT DES TRAVAUX			
Nom de l'entreprise :			
Nom du responsable :		Téléphone :	
Adresse :		Code postal :	
N° de licence RBQ :		Autoconstruction :	<input type="checkbox"/> Oui

INFORMATIONS ET DOCUMENTS À JOINDRE OBLIGATOIREMENT À LA DEMANDE				
Un permis de construction n'est pas requis si la superficie du bâtiment est égale ou inférieure à 14 mètres carrés.				
Type de projet :	<input type="checkbox"/> Construction	<input type="checkbox"/> Agrandissement	<input type="checkbox"/> Rénovation	<input type="checkbox"/> Déplacement
Localisation :	<input type="checkbox"/> Cour avant	<input type="checkbox"/> Cour lat. gauche	<input type="checkbox"/> Cour lat. droite	<input type="checkbox"/> Cour arrière
Nombre de bâtiment accessoire :	Avant :		Après	
Sur une copie du certificat de localisation, indiquez la distance entre la remise et les éléments suivants : <input type="checkbox"/>				
a) Le bâtiment principal,	d) Les bâtiments accessoires (garage, etc.),			
b) Les limites de terrain,	e) La piscine, le spa.			
c) L'installation septique,				
Un croquis détaillé de la construction, réalisé proprement et à l'échelle, contenant les informations suivantes : <input type="checkbox"/>				
a) Les dimensions et la hauteur du bâtiment,	f) Une vue en élévation pour chaque côté,			
b) Le revêtement extérieur (matériau, couleur),	g) La hauteur des murs extérieurs,			
c) Le revêtement de la toiture (matériau, couleur),	h) La structure des murs,			
d) La forme du toit (nbre de versants, pente : ex : 8/12),	i) La dimension et localisation des portes,			
e) Le type de fondation (dalle, blocs, etc.),	j) La dimension et localisation des fenêtres.			

TARIFICATION ET DÉLAI DE VALIDITÉ		
	TARIF	DÉLAI DE VALIDITÉ
Construction accessoire à l'habitation – Remise détachée	75 \$	12 mois
Agrandissement et rénovation - Remise détachée	50 \$	12 mois
Déplacement – Remise détachée	30 \$	2 mois
Renouvellement du permis	Coût initial du permis	6 mois

CALENDRIER ET ESTIMATION DES COÛTS			
Date de début :		Date de fin :	
Coût des travaux (matériaux et main-d'œuvre) :			

## SOMMAIRE DE LA RÉGLEMENTATION

NOMBRE MAXIMAL	Deux remises sont autorisées par terrain.
SUPERFICIE MAXIMALE	23,5 mètres carrés par remise pour les habitations unifamiliales et bifamiliales. Sur un lot d'une superficie minimale de 3 000 mètres carrés, leur superficie maximale ne doit pas excéder 29,8 mètres carrés. 12 mètres carrés par logement pour les habitations trifamiliales, multifamiliales ainsi que les maisons mobiles.
HAUTEUR MAXIMALE	2,5 mètres pour les murs extérieurs de la remise. La hauteur totale de la remise ne doit pas excéder la hauteur du bâtiment principal.
IMPLANTATION AUTORISÉE DANS :	Cour arrière. Cour latérale. Cour avant secondaire à condition de respecter la marge de recul prescrite pour le bâtiment principal.
DISTANCE MINIMALE DES LIGNES DE TERRAIN	1 mètre des lignes latérales ou arrière.
DISTANCE MINIMALE D'UN AUTRE BÂTIMENT	3 mètres d'un bâtiment principal et 1 mètre du bâtiment accessoire.
ARCHITECTURE DU BÂTIMENT	Les matériaux de revêtement des murs et du toit doivent être identiques ou similaires à ceux du bâtiment principal quant à la texture, les couleurs et l'orientation. Le nombre de matériaux de revêtement extérieur est limité à 3 pour les murs du bâtiment et à 2 pour la toiture. Les ouvertures des portes et des fenêtres doivent être proportionnelles quant à la largeur de celles observées sur le bâtiment principal. La forme du toit doit être similaire à celle du toit du bâtiment principal, sauf dans le cas d'un toit aménagé en terrasse.
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	Une remise ne peut pas servir pour stationner ou remiser un véhicule automobile. La superficie combinée des bâtiments accessoires ne doit pas excéder 10 % de la superficie du terrain.

## RÈGLEMENT SUR PLANS D'INTÉGRATION ET D'IMPLANTATION ARCHITECTURALE (PIIA)

Certains secteurs peuvent être assujettis à ce Règlement. Veuillez vérifier auprès du service d'urbanisme afin de savoir si votre projet doit faire l'objet d'une procédure au PIIA. Des délais supplémentaires et des frais de 100 \$ doivent être prévus relativement à l'analyse du dossier pour l'obtention du permis.

## SIGNATURE DU REQUÉRANT

Le soussigné déclare que les renseignements fournis dans cette demande sont exacts et qu'il a pris connaissance de la réglementation et des normes d'implantation en vigueur en lien avec son projet.

Le soussigné comprend que le présent formulaire ne constitue pas un permis ou un certificat lui permettant d'exécuter les travaux.

Le soussigné confirme qu'il a pris connaissance de la [Politique de confidentialité](#).

Signature :		Date :	
-------------	--	--------	--

## À L'USAGE DU SERVICE D'URBANISME

Matricule :		Type de lot :	
Zone :		N° de lot :	C.O.S : <input type="text"/>
N° de la demande :		N° de permis :	
Nom de l'inspecteur :		Date :	